

CERTIFIES HORS-CLASSE 2020

Malgré le contexte lié au Covid-19 vos élus du SNES-FSU ont continué à vous défendre en participant par visioconférence à la CAPA Hors classe le 9 Juin 2020.

Après un travail attentif de vérification des dossiers et après avoir questionné l'administration, les commissaires paritaires du SNES-FSU en amont et lors de cette CAPA sont intervenus à de nombreuses reprises afin que les droits de chacun soient respectés. Ils ont également rappelé à l'administration ses devoirs envers les personnels.

Fin du paritarisme, les collègues seuls face à l'administration !

L'examen attentif des documents révèle des déséquilibres et des inexactitudes :

- déséquilibre entre les collègues TZR et les autres ;
- inexactitudes sur les rangs de promotion ;
- absence de communication des avis et appréciations pour certains collègues.

Il est impératif que l'administration réfléchisse pour les prochaines campagnes d'évaluation à un protocole rigoureux.

Malheureusement pour les personnels, les commissaires paritaires du SNES-FSU ne seront plus là pour vérifier les éventuelles erreurs...

Dès l'année prochaine l'administration mènera seule ces opérations ouvrant la porte à la suspicion et à la rupture de confiance qui ne pourront que fragiliser le fonctionnement de nos établissements et les collectifs de travail. Est-ce vraiment l'urgence ? Les élus du SNES-FSU pensent qu'au contraire il est nécessaire de renforcer le paritarisme.

La « valeur professionnelle »

La « valeur professionnelle » de chaque promu est appréciée par le recteur à partir des avis rendus par les « évaluateurs primaires ».

Cette appréciation finale du recteur **se décline en 4 degrés** : Excellent, Très satisfaisant, Satisfaisant et À consolider. **Elle restera valable pour les années suivantes pour chaque collègue non promu à la hors-classe.**

Pour les certifiés, cette année nous avons 274 promotions.

Ancienne situation			Nouvelle situation			Durée de l'échelon HC
Classe normale			Hors-classe			
Echelon	Indice	traitement	Echelon de reclassement	Indice	traitement	
11 avec plus de 2,5 ans	673	2498	5 ^{ème} sans ancienneté	763	2836	3 ans
11 avec moins de 2,5 ans	673	2498	4 ^{ème} ancienneté conservée	715	2656	3 ans
10 avec plus de 2,5 ans	629	2333	4 ^{ème} sans ancienneté	715	2656	2,5 ans
10 avec moins de 2,5 ans	629	2333	3 ^{ème} ancienneté conservée	668	2479	2,5 ans

L'échelon pris en compte est celui atteint au 31 août 2020.

Les traitements indiqués sont les traitements nets en zone 3 (sans indemnité de résidence) sans le précompte MGEN, et sans le prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2020.

Syndicalement,

Les commissaires paritaires académiques du SNES-FSU :

Santi Moreau, Johan Peuffier, Jean-Pierre Laugier, Coline Rozerot, Frédéric Negrel, Céline Szczyglak, Abdellah El Ouarrag, Serge Muller, Didier Giauffer, Nelly Ugolini, Anne-Marie Hory, Geneviève Clerc, Erwann Hamon, Baptiste Rosso, Amélie Picaud, Bérengère Abric, Vassilia Margaria-Pena, Sarida Guenfoud, Héloïse Gazagnaire, Malou Macciotta, Corinne Dias-Das-Almas, Thierry Thomas.



**POUR NOS
METIERS, POUR
L'ÉDUCATION
NATIONALE :**

Salaires, Carrières
Conditions de travail
Défense des
personnels
Promotion du service
public

Pour que l'Education
nationale redevienne
une priorité

**ADHÉREZ,
FAITES ADHÉRER
au SNES-FSU**

C'est la voie de
l'efficacité
pour vous et pour tous
Défense des personnels
et du paritarisme
Revalorisation de nos
carrières
et des salaires
Promotion du service
public

Pour que l'Éducation
nationale redevienne
une priorité

**Renforçons le syndicat,
notre outil de défense
collective**

**SYNDIQUEZ-VOUS !
ADHÉREZ et
FAITES ADHÉRER au
SNES-FSU**